

FNB de bitcoins CI Galaxy

TSX SYMBOLE : BTCX



EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025

APERÇU DU FONDS

L'objectif de placement du FNB est d'offrir aux porteurs de parts une exposition au bitcoin par l'intermédiaire d'une plateforme de FNB de qualité institutionnelle.

PROFIL DU FONDS

Date de création	Août 2025
Total des actifs nets (\$CA) En date du 09-30-2025	1,4 million \$
VLPP	9,7808 \$
RFG (%)	Information n'est pas encore disponible
Frais de gestion (%)	0,40
Parts en circulation En date du 2025-10-10	150 000
Catégorie d'actif	Spéciaux Autres
Devise	couvert en \$CA
CUSIP	12563N400

Niveau de risque¹



À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ ?

À L'investisseur
Qui :

- Veulent Une Exposition Au Bitcoin
- Veulent Une Croissance Du Capital À Long Terme
- Peuvent Tolérer Un Risque Élevé

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE³

Répartition de l'actif	(%)	Répartition sectorielle	(%)	Répartition géographique	(%)
Les Marchandises	100,11	Autres	99,99	Autres	100,11
Espèces et équivalents	-0,11	Espèces et quasi-espèces	-0,11	États-Unis	-0,11

PRINCIPAUX TITRES⁴

	Secteur	(%)
1. BITCOIN 1 XBT IN USD	Autres	99,99 %

Plus de 35 000 conseillers financiers ont choisi Gestion Mondiale d'Actif CI comme partenaire. Nous croyons que les canadiens qui font affaire à un conseiller financier professionnel réussissent mieux sur le plan financier. En savoir plus sur ci.com.

¹ Nous déterminons le niveau de risque d'un fonds conformément à une méthode normalisée de classification du risque, fournie dans le Règlement 81-102, laquelle est fondée sur la volatilité historique du fonds, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur dix ans. Selon la méthode normalisée, si un fonds offre des titres au public depuis moins de dix ans, l'écart-type d'un fonds de référence ou d'un indice de référence doit se rapprocher raisonnablement de l'écart-type du fonds, pour déterminer le niveau de risque du fonds. Veuillez noter que le rendement historique peut ne pas être révélateur des rendements futurs, la volatilité historique d'un fonds n'est pas une indication de sa volatilité future.

² Les investissements dans les fonds négociés en bourse (FNB) peuvent être assortis de commissions, de frais de gestion et d'autres frais. Habituellement, vous payez des frais de courtage à votre courtier si vous achetez ou vendez des parts d'un FNB sur une bourse canadienne reconnue. Si les parts sont achetées ou vendues sur ces bourses canadiennes, les investisseurs pourraient payer plus que la valeur liquidative courante lorsqu'ils achètent les parts du FNB et recevoir moins que la valeur liquidative courante lorsqu'ils les vendent. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Des renseignements importants sur les fonds négociés en bourse figurent dans leurs prospectus respectifs. Les taux de rendement indiqués correspondent aux rendements globaux historiques composés annuels après déduction des frais payables par le Fonds (sauf pour les rendements d'une période d'un an ou moins, qui sont des rendements globaux simples). Ces résultats tiennent compte de la fluctuation de la valeur des titres et du réinvestissement de tous les dividendes et de toutes les distributions, mais ils excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout détenteur de titre, qui ont pour effet de réduire les rendements. Les FNB ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et le rendement passé pourrait ne pas se répéter.

⁴ Les avoirs du portefeuille sont susceptibles d'être modifiés sans préavis et ne peuvent représenter qu'un faible pourcentage des avoirs du portefeuille. Il ne s'agit pas de recommandations d'achat ou de vente d'un titre particulier.

Ces renseignements ne doivent pas être pris ni interprétés comme un conseil en matière de placement ni comme une promotion ou une recommandation à l'égard des entités ou des titres dont il est question.

Certains énoncés contenus dans la présente sont fondés entièrement ou en partie sur de l'information fournie par des tiers; CI a pris des mesures raisonnables afin de s